

Commune de BREBIERES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER
TROIS AEROGENERATEURS ET UN POSTE DE LIVRAISON
PAR LA SOCIETE PARC ÉOLIEN DE BREBIÈRES SAS

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 16 mai 2023, une enquête publique est ouverte pendant 31 jours à partir du lundi 12 juin 2023 au mercredi 12 juillet 2023 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter trois aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de la commune de Brebières présentée par la société PARC ÉOLIEN DE BREBIÈRES SAS.

Des informations peuvent être demandées auprès de MME Anna FAUTREZ, Chargée du suivi du dossier - Tél : 03.22.92.26.56 ou par mail : annafautrez@groupevaleco.com

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique sur support papier relatif à cette installation, en mairie de Brebières, aux horaires d'ouverture de cette dernière, ainsi que sous format numérique sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais à l'adresse suivante :

www.pas-de-calais.gouv.fr - publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – PE DE BREBIERES - BREBIERES.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la préfecture du Pas-de-Calais – service installations classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 Arras cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, le résumé non technique et l'avis tacite de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de :

- Bellonne, Biache-saint-Vaast, Bois-Bernard, Corbehem, Courcelles-les-Lens, Drocourt, Fresnes-les-Montauban, Gouy-sous-Bellone, Hénin-Beaumont, Izel-les-Equerchin, Quiéry-la-Motte, Neuvireuil, Noyelles-Godault, Noyelles-sous-Bellone, Sailly-en-Ostrevent, Tortequesne et Vitry-en-Artois pour le Pas-de-Calais,
- Aubry, Courchelettes, Cuincy, Douai, Esquerchin, Férin, Flers en Escrèbieux, Goelzin, Lambres-lez-Douai, Lauwin-Planque et Sin le Noble pour le Nord.

Le tribunal administratif a nommé M. Pierre-Yves DAMBRINE commissaire enquêteur titulaire et M. Jean-Michel DELETTRE commissaire enquêteur suppléant, pour la conduite de cette enquête.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en mairie de Brebières du lundi 12 juin 2023 au mercredi 12 juillet 2023 inclus, soit à les transmettre par courrier en mairie de Brebières ou les formuler à M. Pierre-Yves DAMBRINE, commandant fonctionnel de la Police Nationale, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie :

- Lundi 12 juin 2023 de 14h à 17h
- Mercredi 21 juin 2023 de 10 h à 13 h
- Samedi 24 juin 2023 de 9 h à 12 h
- Lundi 3 juillet 2023 de 14 h à 17 h
- Mercredi 12 juillet 2023 de 14 h à 17 h

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du lundi 12 juin 2023 au mercredi 12 juillet 2023 inclus, à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – PE DE BREBIERES - BREBIERES- Déposer une observation.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de Brebières, dans les mairies précitées, et sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais. A l'issue de l'enquête publique, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation environnementale.